

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU



Séance du : 17 décembre 2024

Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/211

<p>Date Convocation 11/12/2024</p> <p>Date Affichage 11/12/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 15 - procurations 05 - absents 07 	<p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS</u> 15 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> 5 : Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p><u>ABSENTS</u> 7 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
--	---

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : ANNEES 2024-2027

Rapporteur : Judith LE RALLE

La commune de l'Île d'Yeu, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale s'engagent ensemble pour un nouveau cycle dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'Éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible de l'individu et favorise son épanouissement. Elle prépare les jeunes à l'exercice du choix et du jugement et participe à l'apprentissage de la vie civique et sociale comme à l'égalité des chances.

S'appuyant sur les Services Culture et Jeunesse ainsi que sur les nouveaux services présents au sein du Pôle Culturel (médiathèque, Micro-Folie, Fablab,...) , la commune s'emploie à renforcer les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle que sont la rencontre avec les œuvres et les artistes, la connaissance des arts, de la culture et de leur histoire, la pratique des arts et de la culture. L'objectif de la commune partagé avec la DRAC et l'Éducation Nationale est d'atteindre le 100% EAC à l'issue de ce nouveau cycle.

L'accès à la culture de la population insulaire demeure pour l'équipe municipale une obligation de service public au même titre que l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé.

La politique culturelle menée localement vise à maintenir l'île d'Yeu comme un territoire vivant et attractif à l'année (et pas seulement en été).

La DRAC contribue au co-financement du CLEA de la commune par le versement d'une subvention aux projets pendant toute la durée de la convention.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune, la Direction des Affaires Culturelles et l'Education Nationale ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant à signer pour l'année 2024-2027 toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU